

Tonnay charente

Bulletin municipal Janvier 2021

n°30

Bonne Année 2021



Dossier : urbanisme



Éditorial

Chers Tonnacquoises et Tonnacquois,

L'année qui s'achève marquera à jamais un énorme bouleversement de notre quotidien suite à la pandémie de la Covid-19. Cette crise nous oblige à façonner un nouveau mode de vie tant localement que mondialement et dont la finance ne devra plus être une finalité mais bel et bien privilégier les êtres humains et leur environnement.

Je souhaite que la période qui s'ouvre soit l'occasion d'un vrai bilan et d'un réveil collectif. Nous ne pouvons plus penser que la santé et l'éducation sont moins importantes que les logiques à court-terme. C'est à elles que doit aller la priorité.

Ces dernières années, nos élites gouvernantes ont réussi au-delà de leur espérance à instituer un climat de défiance d'un niveau jamais atteint. C'est la démocratie qui est touchée dans son cœur et le Maire que je suis ne peut s'y résigner.

Certaines décisions prises pendant cette crise ont affaibli des pans entiers de notre société (je pense à la culture et nos commerces par exemple) et fragilisé nos services publics... même les accompagnements du Gouvernement promis aux communes se font encore attendre, le compte n'y est pas !

Pour ce qui est de notre commune, à la lecture du présent bulletin vous vous rendrez compte que nous étions au travail dès les premiers symptômes de la Covid-19. Je tiens à remercier ici l'ensemble de nos personnels, les Associations caritatives et mon équipe d'élus, qui, à l'instar de nos personnels soignants pour ne citer qu'eux, sont toujours en action afin de pallier les souffrances de nos concitoyens.

Autre sujet dont je souhaite vous faire part, et qui me met en colère, c'est la nouvelle doctrine de l'État en matière de logements locatifs sociaux. En effet j'ai récemment appris que nous allons être encore plus pénalisés que précédemment suite à une évaluation pour la période 2017 à 2019.

Nous payons directement la conséquence des désaccords en 2017 entre l'État et les HLM sur la baisse des APL qui ont « plombé » les trésoreries de ceux-ci. Les bailleurs sociaux ont donc moins ouvert de programmes de logements aidés et ceci notamment sur notre commune.

Quand l'absurde dépasse la réalité : Il nous faudrait construire quelques 700 logements aidés afin d'atteindre notre quota (1000) avant 2025. Ayant actuellement 300 logements locatifs sociaux et environ 130 demandes, cela revient à construire des logements qui ne seront pas occupés, sauf à organiser le déplacement de population.

Suite à la demande d'août dernier d'augmenter la production de 5%, début décembre, la Ministre en charge du logement dans un communiqué, a appelé à augmenter les amendes et, en dernier recours, à reprendre la main face aux maires qui, selon elle, ne jouent pas le jeu, en annonçant que les préfets signeraient les permis de construire.

Ces déclarations sont profondément injustes et démagogiques, une telle stigmatisation des maires est inacceptable.

Qu'est devenu le fameux couple Maire-Préfet que le Président de la République appelait de ses vœux le 14 juin dernier en précisant que « tout ne peut pas être décidé à Paris ? »

N'ayant pas connaissance ce jour du montant exact des pénalités qui vont affecter les finances communales, je mettrai toute mon énergie afin de minimiser cet impact en associant notamment les représentants locaux de l'État et tous les partenaires concernés afin qu'ils prennent la mesure de la difficulté.

Chères Tonnacquoises, chers Tonnacquois je vous adresse tous mes meilleurs vœux pour cette année 2021 avec une pensée particulière à toutes celles et ceux qui souffrent ou qui ont eu à souffrir de la maladie.

Bien à vous, votre maire,
Éric AUTHIAT



RETOUR EN IMAGES



Véhicule municipal électrique



Exercices du SDIS sur le pont suspendu



Installation de la fibre à Tonnay-Charente



Jeudis Ô Quais concours de palets



2ème Remontée de la Charente



Forum des associations 2020



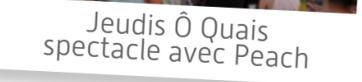
Concert de Quinter Winter pendant les JEP



Distribution des chocolats de Noël



Réunion publique (travaux de Fontèsèche)



Jeudis Ô Quais spectacle avec Peach





LA RESTAURATION DU PONT SUSPENDU

L'automne 2020 a vu le grand lancement de la rénovation de notre Pont suspendu, classé monument historique, avec la présence d'experts en ingénierie arpenter les arcanes du Pont afin d'analyser l'aspect sanitaire du tablier métallique d'une part, et les maçonneries et les 3 piles d'autre part.

L'objectif est clair : voir et savoir comment a évolué l'ouvrage depuis sa conception au XIX^{ème} siècle, l'édifice n'ayant bénéficié que de deux rénovations d'ampleur en 1884 et 1934.

Sous l'égide du Cabinet d'architecte Sunmetron assurant la maîtrise d'œuvre, le cabinet T ingénierie s'est attaché à analyser les 204 mètres du tablier métallique, pendant que le cabinet d'architecte APGO vérifiait les 400 mètres de maçonneries et le Bureau d'études Structure et Patrimoine menait les investigations géotechniques situées rive gauche et rive droite.



La restitution du diagnostic est prévue pour le début de l'année 2021. Ce sera un moment important pour la vie de cet ouvrage, puisqu'il y sera présenté et décidé de l'ampleur des travaux, des financements s'y attachant et le calendrier d'exécution.

À l'image du Pont transbordeur de nos voisins Rochefortais, la nouveauté résidera dans la réflexion du rôle de l'ouvrage en matière touristique. La récente labellisation de l'Estuaire de la Charente « Grand Site de France », la vélodyssée et la flow vélo traversant la commune et les nombreux utilisateurs à pied ou à vélo chaque jour sont autant d'arguments pour rendre à notre Pont la place qui doit être la sienne : l'un des chefs d'œuvre du Patrimoine Charentais-Maritime.

TRAVAUX DIVERS



En 2021, la commune s'est engagée dans la refonte des voiries et trottoirs des rues HUGO / CAMUS / ZOLA : Sens unique de circulation, accessibilité, gestion des stationnements, aménagements contre la vitesse, bande de roulement. Les travaux devraient débuter au printemps 2021.

- EAU 17 (Concessionnaire des réseaux eau et assainissement du département de la Charente-Maritime) poursuit son programme d'intervention dans de multiples secteurs de la commune pour des changements et amélioration des ses canalisations et branchements. Les prochains secteurs concernés seront :

- Rue des Moulins
- Rue de la Croix Biron
- Rue de la Côte de la Charre
- Quai des Capucins (Le Quai des Capucins dépend du Département / D 124)

LA GESTION DU CIMETIERE

La commune a débuté en novembre dernier une procédure de reprise de concessions dans la partie ancienne du cimetière (Carré C). Cette procédure, d'une durée de 3 ans, vise à la fois à préserver l'état du site, mais aussi à récupérer des emplacements pour de prochaines sépultures.

En effet, la ville a constaté sur le carré C (en lien avec la Police Municipale et les services de l'État Civil) qu'environ 90 tombes étaient en état d'abandon manifeste.

Si à la fin de la procédure d'information aux familles et descendants (courriers, informations sur les tombes et dans l'enceinte du cimetière...) personne n'a exprimé la volonté de sécuriser, restaurer ou de prolonger le contrat de concession, l'emplacement et tout l'aménagement de celui-ci reviendra à la collectivité. À charge pour la commune, de faire nettoyer (par une entreprise habilitée) chaque tombe récupérée (extérieur et sous – sol).

Une procédure identique avait été réalisée dans le carré A du cimetière (concernant environ 115 emplacements). Une partie des tombes avaient été nettoyée. Il est envisagé (dans le cadre du budget 2021 de prévoir le nettoyage des emplacements restants).

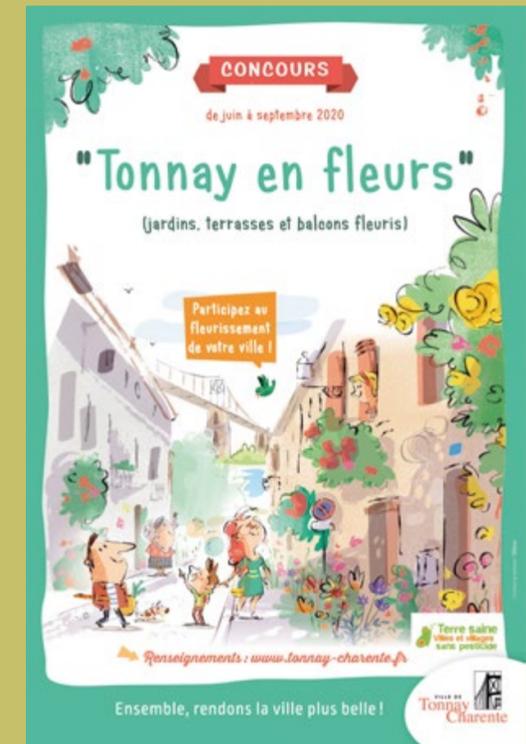
Pour répondre à la demande croissante des incinérations, la commune poursuit ses aménagements du secteur cinéraire. Prochainement, un nouveau columbarium de 36 cases viendra compléter ceux existants.

La commune envisage également une création d'un second espace préposé à la dispersion des cendres.

Enfin, en 2021, la ville de Tonnay – Charente devrait débuter les études liées à la création d'un nouveau cimetière (horizon 2023) sur le secteur de la Guerrie.



CONCOURS TONNAY EN FLEURS



REMISE DES PRIX DU CONCOURS «TONNAY EN FLEURS» 2020

Jardins, terrasses et balcons fleuris

Cette année encore, de nombreux habitants ont participé au fleurissement de notre ville par passion des plantes et des fleurs et pour le plaisir de voir la nature se réaliser en-elles. Ouvert à tous, ce concours nous est cher car il met en avant un double mérite : il récompense à la fois le talent des jardiniers et l'engagement des citoyens au service de l'embellissement du cadre de vie commun.

Malheureusement, les conditions sanitaires ne nous permettent pas de réaliser la cérémonie de remise des prix pour les lauréats du concours 2020. Les lots seront distribués à domicile par les élus de la commune courant février 2021. Un avis de passage sera remis dans les boîtes aux lettres lors de la distribution, en cas de non-présence au domicile, invitant les lauréats à venir retirer leurs lots en mairie.

Le Maire, Éric AUTHIAT, les membres de la Commission Environnement et Développement Durable, les agents du service des Espaces Verts et les Membres du Jury remercient chaleureusement les participants pour leur dynamisme et leur créativité qui, chaque année, façonnent notre ville en fleur.

• Jardins fleuris 2020:

Mme LAPORTE – M. PENOUTY –
Mme, M. HAVRET – Mme ESTRAND
– M. NICOLE – M. BINET – M. SOROKA
– M. TAUVRON.

• Terrasses fleuries 2020:

Mme JACQUERT – Mme RENAUD –
M. MOUET – Mme VEDEAU –
M. HEBRETEAU – M. FOUCAULT –
Mme BENOIT – Mme PINOTEAU –
Mme BOISSON.

• Balcons fleuris 2020:

Mme VIVIER – M. BERNARD –
M. MOUHET – Mme MARTIN –
M. GARLOPEAU – Mme LAMOLLE –
Mme PERRISSOUD.



LA JOURNÉE DE L'AUTISME

La ville de Tonny-Charente, consciente de l'importance du sport dans le bien-être quotidien a renforcé la compétence de la commission sport par une mission transversale intitulée « sport – santé »

Sous réserve du respect des règles sanitaires en vigueur à cette période, elle compte organiser le samedi 3 Avril 2021 après-midi une manifestation sportive pour soutenir la journée mondiale de l'Autisme.

Toute la population, jeunes et moins jeunes, sera invitée à participer à une marche sur la commune.

Qu'est ce que l'Autisme ?

- L'Autisme est une trouble neuro-développemental.
- Ce n'est pas une maladie.
- C'est un handicap grave.
- Il affecte les personnes différemment, de manière plus ou moins prononcée et visible.
- Il affecte les compétences de communications et les interactions sociales.

Quelques chiffres (En France) :

- Environ 670 000 personnes concernées.
- Environ 800 naissances par an.
- 3 garçons pour une fille
- Elle apparaît généralement au cours des trois premières années de la vie et touche trois garçons pour une fille.

Il est donc important de soutenir . Soyons tous solidaires !

UN CLUB SPORTIF DE LA COMMUNE : LE TENNIS TONNAY-CHARENTE



Le club de tennis de Tonny- Charente existe depuis 1982 et est affilié à la FFT.

Ce club sportif met à disposition de nos adhérents deux cours extérieurs et un cours couvert.

L'effectif du club est depuis plusieurs années en moyenne de 120 adhérents. La plupart des licenciés prennent des cours, qui sont dispensés par un enseignant diplômé d'état et salarié du club en CDI.

Depuis toujours la politique du Tennis-Club de Tonny-Charente est de rendre le tennis accessible au plus grand nombre dans un esprit convivial et familial. Pour cela, il propose des tarifs attractifs et offre des facilités de paiements (Chèques vacances, tickets sports, règlement en 3 fois...).

Outre les cours (1 heure par semaine sur 27 semaines), le club propose des journées d'animations familiales et sportives, la possibilité de participer aux compétitions et l'accès aux terrains toute l'année, sur réservation par l'intermédiaire de notre site web.

La création du club house permettra d'accueillir dans les meilleures conditions nos joueurs, leurs familles ainsi que les adversaires des joueurs et équipes tonnacoises en simple et en double tout au long de la saison. Cet équipement sera un élément essentiel au développement des animations du club favorisant ainsi sa dynamique.

LE PROGRAMME CULTUREL (PREMIER TRIMESTRE 2021)

La crise sanitaire a fortement impacté les programmations culturelles de l'année 2020, ce qui a entraîné soit l'annulation d'événements (Tonny fête sa Charente), soit la fermeture des salles de spectacles (Les Halles). Toutefois, il est important, pour soutenir le monde culturel et les artistes, de programmer à nouveau des manifestations pour l'année 2021. C'est pourquoi, nous vous proposons, avec nos partenaires habituels, cette première programmation entre février et avril 2021 (sous réserve des consignes gouvernementales qui pourraient être prises en début d'année).

> Le 6ème jour / 4-5 et 6 février

<http://www.theatre-coupedor.com/spectacle/le-6eme-jour>

Ce spectacle s'inscrit dans le cadre d'une convention de collaboration culturelle et de programmation mutualisée entre la commune et le Théâtre de la Coupe d'Or, scène conventionnée de Rochefort.

Il s'agit ici d'un spectacle en solo d'un clown féminin (Catherine Germain), Arletti, qui présente une conférence, mélange de drôlerie et de poésie, sur la création du Monde, et en particulier sur ce qui s'est passé le 6e jour.

ATTENTION : Les horaires des 3 représentations pourraient être avancés à 19h en fonction des éventuelles contraintes de couvre-feu liées à la crise sanitaire.

Les renseignements et réservations sont assurés par le Théâtre de la Coupe d'Or au 05 46 82 15 15



> Tintamarres Folizzz 2 / Résidence de création du 12 au 17 avril

Fondée en 2017, la compagnie de jeunes comédiens de Tonny-Charente et alentours a déjà crée et produit 3 pièces de théâtre dont certaines à Tonny-Charente.

Accompagnés par les comédien(nes) et metteur en scène professionnel(le)s Jean-Claude Horn et Christine Knaub (Compagnie Torrent Ciel / Association Gaj'Art), Les Tintamarres seront accueillis aux Halles en résidence de création de leur 4ème pièce, qui sera le second opus de leur toute première production en 2017.

Représentation du spectacle prévue aux Halles le Samedi 17 avril à 20h30.



> Pulcinella Swing / Résidence de création du 19 au 30 avril

<https://www.winterreise.fr/production/pulcinella/>

Accueillie en février 2020 à Tonny-Charente avec la pièce «Orphelins» (oratorio dramatique), Winterreise Compagnie Théâtre (Rochefort-Paris) dirigée par Olivier Dhénin, sera accueillie cette année pour un second projet artistique.

La commune s'engage dans le cadre d'une co-production, à la réalisation de la pièce «Pulcinella Swing». Les personnages de la commedia dell'arte s'y retrouvent pour un jeu de l'amour et du hasard orchestré par le malicieux Polichinelle. 14 adolescents incarnent ici les figures emblématiques que sont Arlequin, Pierrot, Colombine... et développent une histoire inspirée par la musique de Stravinsky dans une atmosphère à la Watteau. À la jonction de la danse et de la pantomime, la réalisation se présente telle une œuvre jouée, dansée et chantée.

Représentations du spectacle aux Halles prévues le Jeudi 29 et le Samedi 30 avril à 20h30.



UNE GRANDE ENQUÊTE SUR L'IMAGE DE LA COMMUNE



Devant les profondes mutations que connaît la ville de Tonnay-Charente depuis 30 ans, et en particulier l'augmentation du nombre de ses habitants, il est devenu nécessaire de mieux connaître cette population dans toute sa diversité, de recueillir l'opinion des tonnacquois et principalement les néo-tonnacquois sur leur commune mais également leur quotidien à Tonnay-Charente.

À travers ce questionnaire, il sera également important d'identifier les principales caractéristiques de la commune, ce qui en fait sa force, voire ses faiblesses, construisant ainsi une image partagée par la population de Tonnay-Charente.

Le questionnaire, intitulé «Vivre à Tonnay-Charente aujourd'hui», et composé de 40 questions, se répartit en deux grands thèmes «Vous à Tonnay-

Charente» et «Vous et Tonnay-Charente» à l'intérieur desquels vous retrouverez toute une série de rubriques : vos enfants, se promener et les loisirs à Tonnay, le travail et les transports, choisir Tonnay et l'image de la ville

Ce questionnaire est actuellement accessible en ligne et l'enquête doit s'arrêter au tout début février.

Il est prévu également de rencontrer les habitants sur leur lieu de courses (hall du Super U, marché du dimanche sur les quais...) ainsi que dans certains quartiers par du porte-à-porte. Nous vous demandons de réserver le meilleur accueil aux enquêteurs de la commune.

Vous pouvez également retirer des questionnaires papier en mairie ou à la Médiathèque, puis de les déposer dans la boîte aux lettres de la mairie ou dans une urne prévue à cet effet.

Questionnaire accessible sur : <http://www.tonnay-charente.fr>



LANCEMENT DU BUDGET PARTICIPATIF

Comme nous vous l'annoncions dans la précédente édition du bulletin municipal, un budget participatif va être mis en place sur la commune. Les membres de la commission municipale dédiée à ce sujet se sont mis au travail. La première décision de ce groupe de réflexion a été d'ouvrir cette commission à des membres non élus au conseil municipal. La commission déjà composée de huit membres sera ouverte à huit habitant(e)s de Tonnay-Charente qui devront être âgés au minimum de 16 ans. Le but de cette initiative est de permettre une démarche citoyenne et collaborative dans la construction du budget participatif. L'année 2021 sera consacrée à l'élaboration du règlement, dont la rédaction découlera d'une réflexion commune entre élus et habitants candidats, puis à la sélection des projets qui seront réalisés en 2022.

Si vous désirez participer à cette commission ouverte à la population vous pouvez candidater auprès des services de la mairie, soit par mail, soit par courrier avant le 10 février 2021.



NOUS COMPTONS SUR VOTRE PARTICIPATION - INSCRIVEZ-VOUS !

OUVERTURES DE LA MAIRIE ET SES SERVICES :

ÉTAT CIVIL / CIMETIÈRE / ÉCOLES / ÉLECTIONS :

- **Du lundi au jeudi :**
De 8 h 45 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30
- **Fermé le jeudi après-midi**
- **Le vendredi :**
de 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 00
- CS 20050 / 81, rue Alsace Lorraine
17430 Tonnay-Charente
- **Tel :** 05 46 82 14 30
- **Courriel :** mairie@tonnay-charente.fr
- **Site Internet de la commune :**
www.tonnay-charente.fr
- **Page facebook :**
<https://www.facebook.com/mairietonnaycharente/>

URBANISME :

- **Le mardi :**
de 8 h 45 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30
- **Le jeudi et le vendredi :**
de 8 h 45 à 12 h 00
- **Courriel :** urbanisme@tonnay-charente.fr

SERVICE TECHNIQUE :

- **Du lundi au jeudi :**
de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 10
- **Le vendredi :**
de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 10
- **Tel :** 05 46 82 14 41
- **service.technique@tonnay-charente.fr**

SERVICE ANIMATIONS CULTURELLES :

- **Courriel :** animations@tonnay-charente.fr
- **Tel :** 05 46 82 63 91



PROJET ÉDUCATIF LOCAL :

- **Courriel :** coordinateur@tonnay-charente.fr
- **Tel :** 05 46 82 14 48

POLICE MUNICIPALE :

- **Du lundi au vendredi :**
de 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 15 à 17 h 15
- La commune de Tonnay-Charente est rattachée au commissariat de ROCHEFORT :
42, rue Jean JAURES - Tel : 05 46 87 69 14

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE :



- 14, avenue Aristide BRIAND
17430 TONNAY - CHARENTE
- **Tel :** 05 46 82 14 38
- **Courriel :** servicesocial-tonnay.charente@wanadoo.fr
- **Du lundi au jeudi :**
de 8 h 45 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30
- **Le vendredi :**
de 8 h 45 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00

PERMANENCES DU MAIRE ET DE SES ADJOINTS :



SUITE À LA CRISE SANITAIRE, PERMANENCES SUR RENDEZ-VOUS

- **Éric AUTHIAT - Maire**
- **Sébastien BOURBIGOT**
Finances - économie - Commerce - Emploi - Tourisme
- **Françoise AZAÏS**
Vie culturelle - Animations
MERCREDI de 14 h 30 à 16 h 30
- **François GARCIA**
Voirie - Informations - Communication - Signalétique - Publicité
LUNDI de 13 h 30 à 15 h 00
- **Catherine PREVOS**
Ecoles - Enfance - Jeunesse
MERCREDI de 14 h 30 à 17 h 00
- **Jacques MACHEFERT**
Patrimoine communal - Cimetière - Eclairage public - Sécurité - Accessibilité
MERCREDI de 10 h 00 à 12 h 00
- **Anne LE CREN**
LUNDI de 9 h 00 à 11 h 00 au CCAS
Affaires sociales - Logement
 VENDREDI de 14 h 00 à 16 h 00 au CCAS
- **Ludovic TEXIER**
Urbanisme - Développement durable - Environnement - Eau - Assainissement
LUNDI de 10 h 00 à 12 h 00
 VENDREDI de 14 h 00 à 16 h 00
- **Véronique RAINJONNEAU**
Conseiller municipal délégué au sport

OUVERTURES DE LA MÉDIATHÈQUE :

HORS VACANCES SCOLAIRES :

- **Lundi :** Fermé
- **Mardi :**
de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 18 h 00
- **Mercredi :**
de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 18 h 00
- **Jeudi :** Fermé
- **Vendredi :**
de 14 h 30 à 18 h 30
- **Samedi :** de 9 h 00 à 12 h 00
- Rue Alsace Lorraine
17430 TONNAY-CHARENTE
- **Tel :** 05 46 84 01 27

L'accès à la médiathèque est gratuit.



SITE INTERNET & PAGE FACEBOOK :

Retrouvez sur notre site internet toutes les informations utiles et pratiques de la commune : www.tonnay-charente.fr

- Agenda culturel
 - Démarches administratives
 - Menus des écoles
 - Horaires des services
 - Associations locales et leurs actualités
 - Commerces / artisans et entreprises locales
 - Plan de la commune
 - Dernières publications
 - Comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal
 - Présentation des élus
- Retrouvez et suivez toutes les infos de la ville via la page Facebook officielle de la Mairie : <https://www.facebook.com/mairietonnaycharente/>

OUVERTURES DE LA DÉCHETTERIE :

- **Du lundi au samedi :**
de 9 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 17 h 30
- Fermée les dimanches et les jours fériés
- Rue Nicolas Appert
(ZAC de la Croix Biron)
- Renseignements : VIVRACTIF
Tel : 05 46 83 19 58
- siegesocial@vivractif.com

L'urbanisme à Tonnay-Charente et la Ville de demain

La commune de Tonnay-Charente voit sa population augmenter régulièrement en raison des atouts de son territoire. Un défi de taille s'offre à la municipalité, celui d'accueillir dans un cadre agréable ces nouveaux habitants et de préparer la ville de demain.

LE SERVICE URBANISME AU SERVICE DES HABITANTS

L'urbanisme désigne l'organisation et l'aménagement des territoires. Les deux grandes disciplines de l'urbanisme sont la planification et l'instruction. La planification permet de déterminer les règles applicables au développement urbain d'un territoire au travers notamment du Plan Local d'urbanisme (PLU) actuellement en révision sur notre commune. Le PLU est un outil permettant d'instruire ensuite les demandes d'autorisations d'urbanisme. L'instruction permet de vérifier que les travaux envisagés sont bien conformes au PLU de la commune garantissant ainsi un développement cohérent et harmonieux du paysage urbain.

Le service urbanisme de la commune vous accueille pour répondre à vos questions, vous aider dans vos démarches de demandes d'urbanisme et évidemment pour réceptionner ces demandes.

Les demandes de Permis de Construire (PC) et Permis d'Aménager (PA) sont instruites par le service d'instruction de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan, tout comme les demandes de certificat d'urbanisme opérationnel qui indiquent si le projet envisagé sur la parcelle est réalisable ou non. Les Déclarations Préalables (DP), pour les travaux comme l'édification d'une clôture, un changement de l'aspect extérieur d'une construction ou une petite extension d'habitation, sont instruits en mairie. Le service instruit également les demandes de certificats d'urbanisme information et les déclarations d'intention d'aliéner (vente) demandées par les notaires lors de la vente d'un bien.



Le service, représenté par Lisa Ballanger, sera ravi de vous accueillir lors de ses permanences pour répondre à vos interrogations et réceptionner vos dossiers les :

Mardi 8h45 - 12h et 13h30 - 17h30

Jeudi 8h45 - 12h

vendredi 8h45 - 12h15

UN GRAND CHANTIER EN COURS : LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Pour rappel, le Plan Local d'Urbanisme de TONNAY - CHARENTE, qui datait de novembre 2011, a été mis en révision par décision du conseil municipal le 18 juillet 2016 et confié aux cabinets GHECO Urbanisme et Eau-Méga.

Devant les conséquences de l'attractivité de notre territoire, le conseil municipal a en effet jugé nécessaire de programmer de nouvelles zones à l'urbanisation, de promouvoir la qualité en matière architecturale, environnementale et de transition énergétique. De plus, nous devons adapter ce document à de nouvelles réglementations, notamment :

- la loi portant « Engagement national pour l'environnement » (Grenelle 2) du 12 juillet 2010.
- la loi pour « l'Accès au Logement et un Urbanisme Renouvé » (ALUR) du 27 mars 2014.
- La loi relative à la « Solidarité et Renouveau Urbain » (SRU) du 13 décembre 2000 (Voir ci-contre l'article « Zoom sur la loi SRU »)

Ces lois imposent aux plans locaux d'urbanisme de tenir compte de nouvelles dispositions visant à renforcer les objectifs suivants :

- prioriser l'urbanisation au sein même de l'agglomération et de zones contiguës à celle-ci pour diminuer les déplacements motorisés, éviter les déperditions d'énergie, développer les communications électroniques ;
- revitaliser le centre-ville ;
- trouver une harmonisation entre la loi « littoral », la loi ALUR et les contraintes du PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels) qui permette une densification plus importante de notre territoire ;
- de disposer d'un nombre minimum de logements sociaux sur la commune.

Il est à noter que suite à la situation sanitaire liée à la COVID-19, la révision du PLU a été retardée suite aux deux confinements que nous avons vécus lors de cette année 2020.

La Commission Révision du PLU travaille actuellement sur la phase 4 (voir tableau ci-dessous) qui comprend une réunion des Personnes Publiques Associées (PPA) afin de répondre aux questions des institutions sur l'élaboration du nouveau PLU.

Enfin, l'enquête publique relative à la révision du PLU sera lancée durant le mois de janvier 2021, selon l'évolution de la situation sanitaire actuelle, afin que la population puisse prendre connaissance des documents et s'exprimer directement auprès du commissaire enquêteur ou par courrier postal ou par courriel.

L'information au sujet de l'enquête publique sera affichée par des panneaux d'information installés sur la commune, par le biais du site internet de la ville ainsi que la page Facebook de la ville de Tonnay-Charente.

L'objectif de la commission Révision du PLU est d'obtenir une approbation au 1^{er} semestre 2021.

Grandes étapes actualisées de la révision du PLU

Étapes	Calendrier
Réunion de lancement	février 20017
PHASE 1 Rapport de présentation : diagnostic multi-thématiques, analyse et mise en évidence des enjeux du territoire et des premières orientations.	février 2017 - janvier 2018
Rendu diagnostic	février 2018
PHASE 2 Elaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable traduisant le projet communal.	mars 2018 - décembre 2018
Rendu	décembre 2018
Débat en Conseil Municipal	janvier 2019
PHASE 3 Traduction du parti d'aménagement : définition du zonage, des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) Et du règlement	janvier 2019 - avril 2019
Rendu zonage et OAP	Juin 2019 -
PHASE 4 Elaboration du dossier de PLU à arrêter et accompagnement de la commune jusqu'à l'approbation	Juin 2019 - Mars 2021
Arrêt du PLU en Conseil Municipal	4 Mars 2020

Pour plus d'information sur l'actuel PLU en vigueur, consultez notre site et téléchargez les documents en quelques clics !

<http://www.tonnay-charente.fr/fr/information/79809/plan-local-urbanisme>

ZOOM SUR LA LOI SOLIDARITÉ ET RENOUVELLEMENT URBAIN (SRU)



La loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain, appelée Loi SRU, est un texte complexe qui modifie en profondeur le droit de l'urbanisme et du logement en France. **L'article 55 de cette loi impose à certaines communes de disposer d'un nombre minimum de logements sociaux pour favoriser la mixité urbaine.**

À ce titre, la commune de Tonnay-Charente a l'obligation de respecter un pourcentage minimal de Logements Locatifs Sociaux (LLS) **soit 20% augmenté récemment à 25% sur toute la commune.** En 2014, la ville de Tonnay-Charente comptait seulement 7% de LLS sur son territoire pour 7 800 habitants. Et ce nouvel objectif de 25% doit être inscrit dans les objectifs du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en révision afin de répondre à la demande de l'état qui impose également des pénalités financières si l'objectif n'est pas atteint.

Aujourd'hui, face à l'expansion urbaine et au désir de la commune de répondre à cette exigence (voir « Projets de lotissement sur la commune »), **la commune a atteint aujourd'hui 8% de logements locatifs sociaux sur son territoire.** Cependant, n'atteignant pas les objectifs, la ville doit verser une pénalité financière à l'État d'environ 90 000 € par an.

Il apparaît que cette loi entre en contradiction avec la réalité de terrain **soumise à d'autres contraintes réglementaires**, notamment la loi Littoral qui impose la constructibilité dans les zones périphériques urbaines, les zones Natura 2000 (nos marais, nos zones naturelles et nos Espaces Boisés Classés - EBC), les zones de submersion marines non-constructibles suite à la tempête Xynthia de 2010, etc. Et le territoire de Tonnay-Charente est concerné par ces différentes lois.

Toutefois, **la commune a voulu répondre positivement à cette obligation** en inscrivant dans sa révision du PLU des zones où les porteurs de projets se verront dans l'obligation de réaliser une part plus importante de LLS dans leurs projets favorisant ainsi une plus grande mixité urbaine entre les différents quartiers de la ville.

LES PROJETS ACTUELS DE LOTISSEMENTS SUR LA COMMUNE

Depuis 2014, de nombreux lotissements sont en cours de réalisation sur la commune de Tonnay-Charente qui, de par sa situation géographique, située entre La Rochelle, Saintes et Royan fait de notre commune le carrefour du littoral de la Charente-Maritime, mais aussi de par la qualité de son cadre de vie et des commodités qu'elle offre à la population [Associations, écoles, médecins, commerces, pont suspendu, tourisme, etc].

Trois projets importants sont engagés.

• Lotissement «Domaine de Plaisance» – Rue Chante Alouette :



Le permis d'aménager, déposé en avril 2018 par la société AMORI CONSEIL, a reçu un avis favorable en août 2018. Ce projet, idéalement situé rue Chante Alouette tout en étant proche des écoles, respecte les exigences de la commune en matière de **déplacement doux (pistes cyclables, chemins, voiries adaptées)**. Il tient également compte des exigences communales sur le cadre de vie et son environnement naturel par la conservation des haies arbustives existantes et la création d'espaces verts et d'espaces communs pour les futurs habitants.

Le lotissement se compose de **52 lots libres de constructeur et de 3 lots pour les logements locatifs sociaux (soit 34 logements au total)**. Ces logements locatifs sociaux sont de typologies variées allant du T2 au T4 afin de favoriser la mixité sociale et répondre au mieux aux besoins des demandeurs de logement social sur la commune. Ceux-ci seront vendus en Vêfa (vente en état de futur achèvement) par l'entreprise Maisons Élysées Océan à Atlantic Aménagement.



• Lotissement 100% logement locatif social à Champservé – Rue des Ouches :

Propriétaire d'une parcelle de 6 291 m² située rue des Ouches à Champservé-le-haut, la commune a décidé de porter un projet de lotissement à caractère social afin de répondre aux exigences de la loi SRU. Elle a vendu la parcelle à la société **NEXITY** qui s'engage à réaliser **21 logements sociaux**, vendu en VEFA au bailleur social du territoire **Rochefort Habitat Ocean (RHO)**.

Le début des travaux est attendu pour le 1^{er} semestre 2021 suite à l'avis favorable du Permis de Construire déposé en mairie en 2019. Les logements sont de typologies variées allant du T3 au T5 avec un étage (R+1) avec jardins et garages ainsi que **deux logements adaptés de plain-pied afin de répondre aux besoins de personnes à mobilités réduites**.

La rue qui va desservir cet ensemble s'appellera désormais rue des Andains (bande de fourrage laissé sur le champ après le fauchage).

• Lotissement Les Allouzeaux – Rue du Marais et Rue des Ouches :

Le permis d'aménager a reçu un avis favorable en 2020.

Ce projet est situé à l'entrée de Champservé en respectant les orientations d'aménagement en matière de voirie, de circulation et de cadre de vie.

Le lotissement se compose de **44 lots libres de constructeur et d'un îlot consacré aux logements locatifs sociaux (soit 28 logements au total)**. Ces logements locatifs sociaux sont de typologies variées allant du T2 au T4 avec un étage (R+1) avec jardins et stationnements et proche d'un espace boisé classé accessible aux habitants.

De nouvelles rues vont être créées avec les dénominations suivantes : rue des Maraîchers et rue des Mottes.

Ces projets contribueront à réduire le déficit au regard des 25% exigés par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain et montre que la commune est soucieuse, malgré de nombreux obstacles, de répondre aux exigences de la mixité sociale. Ce développement apportera une dynamique nouvelle en plein cœur de Tonnay-Charente et dans nos principaux villages de Champservé et de La Noue. Toutefois, la création de ces lotissements s'inscrit dans une consommation d'espaces urbanisés raisonnées. En effet, la règle aujourd'hui est de densifier les zones urbaines au lieu de les étendre. Ce sera d'ailleurs le cas à l'avenir des villages de Champservé et de La Noue. Les terrains en friche situés au cœur des zones urbaines (dits « dents creuses ») seront privilégiés pour la construction. De plus, le nouveau PLU, en cours de construction, réduit de manière importante le potentiel constructible pour atteindre un juste équilibre entre développement nécessaire à toute agglomération et respect de l'environnement dans le cadre de la transition énergétique.



Les collectivités aident les propriétaires de logements

OPÉRATION HABITAT : TRAVAUX, SUBVENTIONS ET DÉFISCALISATIONS ?

Questions au Vice-Président de la CARO en charge du climat, transition écologique, aménagement du territoire et mobilités, M. Lesauvage.



La CARO a mis en œuvre une opération programmée d'amélioration de l'habitat rénovation urbaine. Pourquoi une telle opération, quels sont les objectifs attendus ?

Les élus communautaires ont souhaité mettre en place une opération portant sur l'habitat privé, nommée « OPAH RU » et qui a été lancée en juillet 2019 sur les 25 communes de la CARO. Elle va se poursuivre jusqu'en décembre 2023.

Son objectif est la résorption des logements indignes et dégradés, la rénovation énergétique, le maintien à domicile et aussi la production de logements locatifs sociaux privés en réhabilitation et en neuf. Au total, ce sont environ 600 logements qui pourraient être concernés et ainsi bénéficier de subventions.

Comment cette opération est financée et quels sont les moyens mis en œuvre ?

Pour cela, la CARO est fortement soutenue par différents partenaires que je profite de remercier. Par exemple, l'ANAH (agence nationale de l'habitat) consacre plus d'un million d'euros par an. Tous partenaires réunis, c'est plus de 2 millions d'euros par an qui seront ainsi mobilisés pour soutenir les projets lancés par les propriétaires sur notre territoire.

Pour aller plus loin, six communes, dont Tonnay-Charente, se sont engagées pour apporter un soutien financier renforçant ainsi certaines actions de l'OPAH RU, telles que :

- Le traitement d'îlots dégradés
- La rénovation de façades
- La résorption des logements vacants
- Le financement de la gestion locative des logements entraînant une défiscalisation
- L'accompagnement des copropriétés en difficulté.

Quels sont les propriétaires concernés par cette opération ? Et quels travaux peuvent être financés ? Je suis intéressé, concrètement comment dois-je m'y prendre ?

D'une part, les propriétaires occupant leur logement. Ils peuvent recevoir une subvention selon leurs revenus et la nature des travaux. D'autre part, les propriétaires bailleurs, gérant un ou plusieurs logements locatifs, peuvent également prétendre à des aides financières : subvention et défiscalisation.

Les travaux pouvant être financés sont nombreux. Pour savoir si votre projet peut être aidé, financièrement et techniquement, je vous invite à vous rapprocher de SOLIHA missionné pour cela par la CARO. Soliha prendra connaissance du projet afin d'en étudier les financements possibles mais aussi d'apporter leur expertise technique (conseils d'adaptation du logement au vieillissement, conseils énergétiques...). Ils assurent des permanences sur RDV au siège de la CARO, parc des fourriers, 1 avenue Maurice Chupin à Rochefort, les 2ème et 4ème jeudis de chaque mois. Pour prendre rendez-vous ou obtenir des informations, contactez-les au 05 46 07 49 99.

Questions aux techniciens de SOLIHA 17-79

Comment se déroule un entretien ?

Vous êtes reçu en rendez-vous au siège de la CARO afin d'étudier votre projet, en fonction des différentes aides, et constituer votre dossier.

Quelles pièces dois-je avoir en ma possession pour faciliter la mise en œuvre de mon projet ?

Les pièces nécessaires sont variables suivant les projets. Toutefois, sachez que si vous êtes propriétaire occupant, munissez-vous de votre avis d'imposition. Cela permettra de vous présenter et de vérifier les différentes aides auxquelles vous pourriez prétendre.

Ensuite, nous conviendrons d'un rendez-vous sur place afin de réaliser un diagnostic technique qui permettra de définir précisément le projet de travaux, si besoin, suivi d'une étude financière. Une fois votre dossier de demande de subvention complété, nous le transmettrons aux organismes financeurs.

Les travaux ne pourront pas débuter avant que les organismes financeurs n'aient donné leur accord. Le versement des aides sera réalisé à l'issue des travaux, sur présentation des factures.

Puis-je réaliser seul tout ou partie de mes travaux ?

Il est possible que vous réalisiez une partie des travaux vous-même, mais sachez que les subventions ne seront calculées que sur les travaux réalisés par un professionnel.



DU BIO ET DU CIRCUIT COURT AUX CANTINES DE TONNAY

Tous les jours et depuis de nombreuses années, la cuisine du restaurant scolaire de Tonnay-Charente compose environ 650 repas pour les élèves, les enseignants et le personnel communal. Depuis le début de la crise sanitaire, le nombre de repas servis a légèrement diminué et passé à un peu moins de 600 repas. Néanmoins, M. Ludovic Bienaimé, responsable de la cuisine continue, avec son équipe, de cuisiner des menus de qualité avec des produits frais et de proximité. Ces menus sont, par ailleurs, validés depuis de nombreuses années par une diététicienne certifiée lors des commissions menus auxquelles participent les responsables des cantines, des élus et les directeurs d'écoles s'ils le souhaitent.

La commune de Tonnay-Charente a toujours été vigilante à favoriser les entreprises locales. Depuis de nombreuses années, ce sont les boulangers de notre ville qui fournissent la cantine. De même, les légumes et fruits de saison sont commandés à un producteur local, le maraîcher Pierre Manoïs, de Tonnay-Charente.



Grâce au groupement d'achat de la CARO, la viande de bœuf servie dans notre cantine est également de proximité.

Actuellement nous servons aussi des produits bio tels que des pâtes, des céréales, des compotes et des yaourts.

Depuis le 1^{er} novembre 2019 et en réponse à la loi Egalim, un menu végétarien est proposé tous les mardis.

Cette même loi va demander aux collectivités de servir 50% de produits bio et/ou de proximité avant le 1^{er} janvier 2022.

Aussi à partir du 1^{er} janvier 2021 et grâce au groupement d'achats, nous allons commencer à améliorer ce pourcentage :

- Veau bio de Saint-Laurent-de-la-Prée
- Poisson de la filière pêche de la criée de La Rochelle (livraison le jeudi après midi pour le menu poisson le vendredi)
- Légumes secs bio de la ferme du mont d'or au Thou
- Pommes bio de Meursac
- Porc bio du Périgord
- Yaourts fermiers de la vache Charentaise

Avec tous ces nouveaux fournisseurs, nous devrions pouvoir assurer le challenge imposé par la loi Egalim et cela avant la fin de l'année 2021.

Exemples de menus du 2^{ème} trimestre scolaire 2020/2021 :

Entrées	Salade verte (Tonnay-Charente)	Salade de Lentilles Corail (St Just)	Salade de tomates AB (Tonnay-Charente)	Céleri rémoulade (Tonnay-Charente)
Plats	Sauté de Bœuf aux olives (St Just) Purée de pommes de terre (Tonnay-Charente)	Filet de poisson (Criée de La Rochelle) Cœur de blé AB	Lasagnes aux légumes du soleil	Roti de veau AB Carottes braisées (Tonnay-Charente)
Desserts	Compote de pommes AB Biscuit AB	Yaourt fermier (Saujon)	Génoise pâtissière au chocolat	Riz au lait

BORNE ÉLECTRIQUE À TONNAY-CHARENTE

Depuis le début de l'année 2020, et grâce à notre partenariat avec le SDEER, une borne de recharge est installée rue de l'Église. D'accès payant (smartphone, et CB) mais disponible 24h/24, elle permet de recharger grâce à 3 prises aussi bien la batterie des véhicules électriques des habitants que des automobilistes de passage sur notre commune.



Quelques informations pratiques :

Opérateur de la borne : IZIVIA

Enseigne : MObiVE

Puissance max. : 36kW/h

Type de prise : T2

LES DÉCHARGES SAUVAGES



Un dépôt sauvage résulte d'actes d'incivisme et se caractérise par le rejet de déchets sur un site non autorisé. Les dépôts sauvages relèvent de la police du maire [article L. 541-3 du Code de l'environnement].

En plus d'être illégal, un dépôt sauvage est source de nombreuses nuisances et entraîne de nombreuses conséquences dommageables. Outre la dégradation des paysages, il peut avoir pour effet de polluer les sols et les eaux, d'attirer des rats et des insectes, ou encore d'être à l'origine de nuisances olfactives et de dangers sanitaires pour les promeneurs et riverains.

Nous constatons malheureusement de plus en plus d'incivilités concernant les dépôts sauvages de déchets sur notre commune, notamment autour des containers à verre installés en ville. Il est important pour tous ceux qui bravent l'interdit de comprendre qu'ils nuisent à la propreté de notre ville, au cadre de vie de chacun et qu'il est inadmissible aujourd'hui d'avoir de tels comportements égoïstes, qui polluent nos espaces de vies sans considération aucune pour le bien être de chacun.

<https://www.ecologie.gouv.fr/lutte-contre-depots-sauvages-nouvelles-avancees>

Portraits

L'action communale et les services qu'elle rend à la population dépendent en premier lieu du travail des agents de la collectivité. La diversité des missions et les compétences qu'elles requièrent aussi bien techniques qu'administratives est source de richesse pour la commune et ses habitants. Toutefois, celles-ci sont évolutives au fur et à mesure des mutations qu'a connu et que connaîtra Tonnay-Charente. Il en est de même des arrivées ou des remplacements qui sont le quotidien de toute équipe. Il est aujourd'hui nécessaire de faire connaître cette richesse. C'est pourquoi, il a été décidé que le bulletin municipal proposera, parmi d'autres portraits d'habitants de la commune, ceux des agents communaux. Aujourd'hui, ce sont deux départs à la retraite que nous honorons.



FRANÇOIS GADRAT

François Gadrat va terminer sa carrière à Tonnay-Charente à la fin de cette année, après 29 ans de service depuis son arrivée en 1991. Il quittera son poste d'Éducateur Territorial en Activité Physique et Sportive (ETAPS) après avoir travaillé avec deux adjoints aux sports, André Meynard et Véronique Rainjonneau. Sa fonction principale a consisté dans la gestion de la piscine, aussi bien son entretien que pour la surveillance de bassin et bien entendu des cours de natation en tant que maître nageur. On ne compte pas le nombre de générations de jeunes tonnacquois qui ont appris à nager grâce à François. En effet, l'établissement est ouvert aux scolaires de la Grande section de maternelle aux élèves de 5e du collège voisin. Et la réfection de la piscine en 1999 – 2000 (reprise du système hydraulique et une rénovation des bâtiments d'accueil – sanitaires et vestiaires) a permis d'améliorer l'accueil par des bassins chauffés ce qui est fort appréciable en demi-saison.

Hors saison estivale, François Gadrat apporte son expérience et ses qualifications aux enseignants des écoles primaires et maternelles Plaisance lors des cours d'EPS. Il apporte un soutien apprécié au club d'athlétisme en donnant des cours aux plus jeunes (poussins) dans le cadre de l'école d'athlétisme.

Il a vu évoluer une ville par une augmentation importante de sa population et il regrette que la fréquentation de la piscine n'ait pas pu suivre en conséquence. Toutefois, son plaisir le plus fréquent a été de retrouver autour du bassin les enfants de ceux à qui il avait appris à nager autrefois.

PHILIPPE PINAUD



Philippe Pinaud va partir officiellement à la retraite le 1^{er} mars 2021 en ayant occupé le poste d'agent de maîtrise principal, responsable du service Voirie et Propreté urbaine. Ce tonnacquois de souche (son grand-père tenait un salon de coiffure, avenue d'Aunis jusque dans les années 1960), a fait intégralement sa carrière au service de la commune de Tonnay-Charente. En 39 ans de service, il a connu trois maires,

MM. Jean Pétraud, Jean-Pierre Guillon et aujourd'hui Éric Authiat et travaillé avec cinq chefs de service (MM. Alvez, Vaucheray, Degré, Mme Pauvert et aujourd'hui M. Bertin).

Entré aux services techniques, avec 4 autres jeunes, à l'âge de 21 ans avec en poche un CAP de fraiseur aux ateliers de la ville. À cette époque, la polyvalence est de mise mais il prend progressivement goût aux missions liées à la voirie et la délicate gestion des fossés. En effet, la particularité de la commune, particulièrement étendue et toute en longueur, représente environ 90 km de voiries et leur entretien donne l'impression d'un puits sans fond.

Grâce à son sérieux, son investissement et ses compétences acquises au cours du temps, il gravit les échelons et devient, en 2008, responsable de service en remplacement de Daniel Juillet avec sous sa responsabilité une douzaine de personnes.

En trente ans de carrière, il a vu une commune fortement évoluer, par la réalisation de grands travaux, en particulier la requalification des quais, du centre-ville et de l'avenue de Gaulle. Un épisode l'a marqué, celui de la tempête Xynthia, durant laquelle il était de permanence avec Edwige Pauvert.

Pour lui, à l'image de la ville, le métier a également évolué avec la diminution des réalisations en régie, des travaux sur place, et la complexité des dossiers qui nécessite aujourd'hui un travail « en bureau » plus fréquent. Mais Philippe ne regrette rien, c'est l'évolution ordinaire de tout métier et il a gardé toujours le contact avec le terrain, ce qu'il apprécie particulièrement.

Son souhait de jeune retraité : voir la construction du nouveau Centre Technique Municipal. D'autant qu'il pourra en voir l'évolution, puisqu'il habitera en face !

LA HALTE VÉLO

Pendant longtemps délaissé, le Jardin des Capucins, a retrouvé un nouveau souffle depuis 2017 avec l'implantation d'une aire d'accueil pour les campings dont la fréquentation est toujours en hausse depuis son ouverture (1320 nuités à la fin août avec une hausse de 12%). En juin dernier cet espace en bords de Charente a encore évolué en offrant la possibilité aux cyclotouristes d'y planter leur tente pour la nuit grâce à un équipement automatisé.



Il n'est pas toujours aisé pour les adeptes de l'itinérance en vélo de trouver sur le littoral un hébergement pour une nuit lors de la haute période touristique. Nombre d'hébergements n'acceptant pas de réservation pour une seule nuit. Quand la nuit fût venu les vélos sont pris au dépourvu et une halte à la belle étoile dans des conditions spartiates devient souvent une obligation.

Face à ce constat et grâce à l'équipement préexistant destiné aux campings caristes, l'équipe municipale a réfléchi à la mise en place d'une aire d'accueil pour permettre une pause nocturne sur les rives du fleuve comportant toutes les commodités indispensables au nomadisme en vélo. L'équipement inauguré le 17 juillet 2020, en présence de Stéphane Villain, vice-président du département de la Charente-Maritime et Président de Charentes-Tourisme, permet l'accès aux sanitaires, aux consignes à vélos, à l'électricité et même une connexion Wi-Fi.

Cet équipement pionnier en France se trouve à un emplacement crucial puisqu'il se situe sur le passage d'une vélo-route nationale, la Flow Vélo longeant la Charente de l'île d'Aix jusqu'en Dordogne et surtout sur le tracé de la Vélodyssée, eurovéloroute n° 1 qui parcourt l'Europe du Cap Nord en Norvège à Sagres au Portugal. Sa portion française s'étirant sur 1290 km longe en grande partie le littoral Français, de Roscoff à Hendaye, et passe naturellement par Tonnay-Charente.

La Vélodyssée génère plus de 100 millions d'euros de retombées économiques par an (soit 80 000 € / km). La dépense moyenne est de 70 € par jour et par cyclotouriste. Ce nouvel équipement a donc vocation de permettre l'hébergement de nouveaux touristes sur notre commune dans un lieu de verdure qui offre une magnifique vue sur le pont suspendu.

LES TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE LATTRE DE TASSIGNY

Après avoir présenté le projet en séance publique le 6 octobre dernier, la commune de Tonnay-Charente et le Département de la Charente-Maritime ont entrepris le réaménagement et restructuration de la départementale 117 E4, du Pont Suspendu à la route de saintes qui durera jusqu'au cœur de l'été prochain. Les travaux sont réalisés par la société COLAS via son agence Oléron.

Les travaux ont pour but :

- D'améliorer la sécurité et la circulation des piétons (mise en accessibilité et largeur des cheminements)
- De conforter la bande de roulement
- D'aménager différents îlots pour conditionner la vitesse (30 km/h dans le secteur)
- D'ouvrir des places de stationnement complémentaire

En lien avec la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, le réseau des eaux pluviales sera renforcée.

Chiffres clefs :

- 1 km 300 de voirie traitée
- Coût de l'opération : 1 070 000 € HT
 - + Participation de la commune : 483 030 € HT
 - + Participation du Département : 418 270 € HT
 - + Participation de la CARO : 168 700 € HT (Pluvial et arrêts de bus)

À l'occasion de ce chantier, la commune, sur ses fonds propres, fait réaliser l'enfouissement des réseaux aériens sur la dernière partie de la Rue de Fontseche (du château d'eau, à la route de Saintes) : Téléphone, éclairage public.



LE FUTUR CLUB-HOUSE DU TENNIS

Depuis plusieurs années le projet de Club House est demandé à la municipalité. Cette année, avec une participation financière du club, le Conseil Municipal a décidé de soutenir le projet de modernisation et de développement de la structure. En effet, le mois de janvier verra le lancement des travaux du futur Club-House construit pour les licenciés du Tennis Club de Tonnay-Charente.



D'une durée prévue de 5 mois, le chantier devra permettre d'offrir à nos tennismen et tennismen des capacités d'accueil renforcées. En effet, la situation géographique du club de tennis de Tonnay-Charente fait qu'il est un des seuls clubs du secteur Est de la CARO (comprenant 8 communes) proposant la pratique et l'enseignement du tennis. Certaines personnes font donc plusieurs kilomètres pour venir au club.

De l'avis de tous, le site manquait d'un endroit chauffé l'hiver et d'un lieu d'accueil pour les joueurs et les accompagnants. Par ailleurs, il est également difficile d'accueillir les adversaires lors de compétitions de façon convenable lorsque les conditions météo sont peu favorables. Le cout total du chantier sera de 266 000 €.



OBTENTION DU LABEL GRAND SITE DE FRANCE (ESTUAIRE DE LA CHARENTE – ARSENAL DE ROCHEFORT)

C'est le 2 juillet 2020 que le Ministère de la transition écologique et Solidaire a attribué le Label «Grand Site de France», constituant le 24ème Grand Site, après 10 ans de travaux menés par la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan. Situé au cœur d'un des départements les plus touristiques de France, l'estuaire de la Charente et l'Arsenal de Rochefort constituent un havre qu'il convient de préserver et valoriser dans une démarche de développement durable.

Un Grand Site de France est un lieu remarquable, reconnu et protégé au titre de la Loi sur « la protection des monuments naturels et des sites » et qui est mis en valeur par une collectivité.

Ainsi, de Cabariot aux îles d'Aix et Madame, **en passant par Tonnay-Charente et le célèbre Pont Suspendu** (un des derniers pont suspendu d'Europe encore en usage) la CARO a mis en œuvre un programme de valorisation des paysages et des patrimoines naturels et culturels.

Des lieux discrets mais majeurs – le chapelet de fortifications de l'arsenal, les Pôles Nature – sont également concernés par des actions de préservation et de sensibilisation du public. Par ailleurs, l'estuaire et l'arsenal se découvrent avec des itinéraires cyclables sans cesse améliorés dans le cadre **de la Vélodyssée et de la Flow Vélo**, ainsi qu'à bord de bacs ou de navettes fluviales au départ des pontons, modernisés et accessibles, progressivement installés au Pont Transbordeur, à Tonnay-Charente et à la Corderie Royale.

Les ports de Rochefort et Tonnay-Charente rassemblent des patrimoines emblématiques aux retombées économiques significatives. Le site de l'arsenal à Rochefort, port d'attache de la frégate Hermione, fait l'objet d'une redéfinition de l'accueil des visiteurs. Quant aux quais de Tonnay Charente, ils sont au cœur d'un projet de redynamisation du Centre-Ville.

Enfin, l'estuaire de la Charente, reconnu pour son intérêt historique, paysager, et écologique, connaît toutefois des pressions qui conduisent la Communauté d'agglomération Rochefort Océan à engager **une gestion des espaces qui intègre l'urbanisme, le paysage, la biodiversité et la prévention de la submersion.**

Même si la crise sanitaire actuelle liée au COVID a profondément perturbé les commerces de proximité, le centre-ville de Tonnay-Charente a vu l'ouverture, en pleine période de confinement, de plusieurs nouveaux commerces, tous situés rue Alsace-Lorraine.

En parallèle, le marché du dimanche matin, situé sur les quais, s'est actuellement étoffé d'une douzaine d'exposants, principalement en produits alimentaires. Depuis début décembre, il est complété par un marché aux livres.



SUR LA COLLINE

Un atelier de couture s'est ouvert lors du premier confinement lié à la crise sanitaire. Venant de Touraine, Elsa Der-Louighian a posé ses aiguilles et machines à coudre à Tonnay-Charente pour proposer différents services de couture de proximité. En premier lieu, vous pouvez profiter de retouches mais également de confection de rideaux, coussins, plaids, masques anti-covid avec les tissus de votre choix. Elsa est créatrice de sacs de différentes tailles. Elle propose également du prêt-à-porter avec des réalisations sur-mesure, voire de la customisation. Enfin, des ateliers couture peuvent être organisés à différents niveaux : atelier pour scolaires (écoles, collèges, lycées...) et stages étudiants, cours particuliers, atelier zéro déchets.

Ouverture du mercredi au samedi matin.

Pour plus de détails et les horaires d'ouverture, voir le site internet : <http://www.sur-la-colline.fr>

LE CENTRAL SNACK

Le central Snack, ouvert le 1^{er} avril 2020, en plein premier confinement, propose des hamburgers, dont un spécial végétarien, le tout accompagnés de frites maison et un menu enfant.

Il est aussi possible de commander des paninis et des salades que l'on peut consommer en salle (hors période de crise sanitaire), en terrasse sur la rue et dans une cour située en arrière du magasin (selon les conditions réglementaires sanitaires en vigueur).

Pour commander : 05 16 35 99 43

Ou alors vous pouvez aller sur la page Facebook :

<https://m.facebook.com/lecentralsnack>



AUX FINES GOULES

Le magasin «Aux Fines Goules» a ouvert fin mai, à la place d'une ancienne superette de proximité. Cette épicerie propose du dépannage mais surtout de l'épicerie fine, et parfois sous forme de vrac, ainsi qu'une cave composée de vins sélectionnés par Éric et Séverine. Les produits en vrac sont une particularité du magasin qui propose une cinquantaine de références, des produits issus de l'agriculture raisonnée, du commerce équitable et principalement de circuits courts comme des pâtes venant de Melle, de la farine provenant de Tonnay-Boutonne. On y trouve également de nombreux produits issus de l'agriculture biologique dont le laitage (yaourt, lait), huiles d'olive et de tournesol, sirop pour enfants, produits de soin...

En allant sur la page facebook : <https://m.facebook.com/severinemenot42>



EURO PIZZ

Cette nouvelle pizzeria, située au 61 rue Alsace-Lorraine, a ouvert ses portes à la fin du premier confinement. Elle est ouverte tous les jours sauf le lundi à partir de 18h00 jusqu'à 22h30. Une ouverture était également prévue en matinée (11h00 à 14h00) mais suspendue pendant la période de crise sanitaire.

Ses spécialités : la fameuse europizz (avec des tomates fraîches, des lardons et chèvre).

À noter, une nouvelle offre en janvier : le kebab

Téléphone : 09 87 75 12 16

Page facebook : <https://m.facebook.com/Euro-pizz-tonnay-charente>



UN NOUVEAU FLEURISTE À TONNAY

Le dernier commerce ouvert en décembre pendant la crise sanitaire de l'année 2020 est un fleuriste «Orem Fleurs», situé au 85 rue Alsace-Lorraine. Patrick Méro, ancien fleuriste de Rochefort, propose des plantes en pot de différents styles, des fleurs coupées et des compositions pour agrémenter les intérieurs mais aussi pour les mariages et les deuils.

Le magasin propose également des éléments de décoration dont des roses éternelles et des bouquets de fleurs séchées sous cloche.

Pour plus de renseignements :

tél : 09 53 57 09 87

ou courriel : oremfleurs@gmail.com

UN MARCHÉ AUX LIVRES SUR LES QAIS



Depuis le 6 décembre 2020, le marché dominical installé sur les quais de Tonnay-Charente s'est enrichi de nouveaux exposants. Non seulement, on y trouve de bons produits du terroir mais également une belle nourriture spirituelle. En effet les quais accueillent désormais des bouquinistes qui seront présents tous les dimanches de 8 h00 à 13h00, sauf si la pluie les empêche de s'installer.

Pour l'instant modeste avec trois exposants, ce marché des bouquinistes est destiné à grandir et on espère pouvoir compter sur une petite dizaine de stands. En effet, ces passionnés de la première heure sont convaincus que ces quais vont attirer des bibliophiles de la toute région et créer ainsi un salon événement régulier, un véritable rendez-vous dans un cadre agréable.

Les trois exposants actuels venus de Saint-Savinien, de Nantillé et de Cognac proposent aujourd'hui une offre variée de qualité : littérature, régionalisme, ouvrages d'art, biographies, livres de poche, BD, affiches anciennes, ...



Plus que jamais mobilisés pour que Tonny avance !

Déjà, l'année 2020 se termine. Elle aura été toute particulière, compte tenu du contexte sanitaire qui a contraint la commune, les associations, les entreprises, nos commerces et la population à apprendre à vivre avec un virus.

Pour autant, nos services publics ont tenu, nos commerces qui avaient l'autorisation d'ouvrir ont maintenu leur activité ; nos enfants et les enseignants ont pu retrouver un rythme normal à l'école.

Nous pensons à nos commerces dits « non essentiels » à nos associations culturelles, sportives et éducatives qui subissent de plein fouet cette situation et que nous espérons voir revivre dès que possible.

Voici que s'ouvre l'année 2021

À l'heure où nous écrivons ces lignes, la crise sanitaire n'a pas dit son dernier mot. Déjà, nous percevons ses effets tant au niveau national qu'au niveau local : dégradation de l'emploi, augmentation de la pauvreté (1 million de pauvres en plus en France depuis le premier confinement !), finances publiques locales mises sous tension et bien sûr mise en danger du monde de la culture, si importante en ces temps difficiles.

À l'instar de tous les soignants et du personnel éducatif, les agents de la collectivité, mairie et CCAS ont assuré la continuité du service public.

En particulier, un engagement financier fort au niveau des écoles a été décidé par la majorité municipale dès le début de la crise pour que nos enfants puissent bénéficier de l'apprentissage qu'ils méritent et d'une sociabilisation indispensable à cette époque de la vie. Actuellement, aucune aide financière de l'État n'a été perçue en compensation de ces efforts conséquents.

C'est dans ces moments de crise que nos structures telles que le CCAS ou même une association comme le CAP, soutenues depuis de nombreuses années par la majorité municipale, nous ont permis de faire face à cette situation exceptionnelle. Notre logique s'inscrit à des années lumières de celle de l'État ces 30 dernières années, à savoir une logique comptable et financière qui ne saurait s'appliquer éternellement aux services publics et particulièrement à celui de la santé. La crise actuelle l'a ainsi mis en exergue.

Malgré cette crise, nous maintenons la réalisation des projets présentés lors de la campagne électorale. Ceux engagés au cours de 2020 vont se concrétiser pendant cette nouvelle année 2021.

- le permis de construire du club house du tennis est accepté et le premier coup de pioche sera donné en janvier ;
- les travaux de la rue de Fontèche et rue de Lattre de Tassigny doivent se terminer en automne 2021 ;
- le diagnostic sanitaire du pont a été réalisé par un groupement d'architectes et l'année 2021 verra la mobilisation des partenaires financiers (le Département, la CARO, la Région et l'État via la DRAC) afin de redorer le blason de notre emblème communal ;
- un cabinet d'architecte pour la construction de la Maison de santé pluriprofessionnelle a été recruté.

Parallèlement à tous ces travaux, dans un souci de redonner du souffle à une démocratie qui en a bien besoin, nous lançons une grande enquête sur l'image que les Tonnacquois ont de leur commune, ceci afin d'orienter nos choix au plus près des souhaits de nos concitoyens. Dans le même esprit, nous avons créé la commission du budget participatif afin d'associer plus étroitement nos habitants dans la mise en place et le suivi de projets d'intérêt général.

Comme vous l'aurez noté, malgré des circonstances difficiles, la majorité municipale maintient le cap au service de toutes les tonnacquoises et les tonnacquois.

Liste TONNAY-AVANCE, majorité municipale



Tonny Ensemble

Après tous ces mois où nous nous sommes peu rencontrés, c'est avec plaisir que nous revenons vers vous.

A la tâche depuis le début de ce mandat, nous essayons de nous faire entendre afin de respecter nos électeurs et leurs attentes.

Si se mettre en danger est un risque accepté, il est important de souligner que certaines personnes sont dites fragiles et dans certaines circonstances, participer à des réunions en présentiel pourrait être taxé d'irresponsabilité.

Au moment où nous rédigeons ce texte (décembre) notre Municipalité ne s'est toujours pas dotée de moyens de communication moderne, malgré 2 propositions du Conseil départemental pour un dispositif d'audio conférence. Nombre d'instances fonctionnent ainsi depuis le 1er confinement.

Dans notre programme de campagne un de nos points forts était d'améliorer la **sécurité de tous, priorité essentielle pour notre commune!**

Ainsi lors du Conseil municipal du 26 Mai et la mise en place ce jour-là des différentes commissions nous avons insisté pour l'acceptation d'une **commission sécurité.**

Le Maire désirant rester sur son organisation actuelle de partenariat avec la police nationale ainsi qu'avec nos 2 policiers municipaux, argumentant par ailleurs que les chiffres de la délinquance et des incivilités étaient bons à Tonny-Charente, **refusa immédiatement notre proposition.**
Incompréhensible à ce jour, mais notre équipe persiste dans cet objectif et continuera d'y travailler.

Un petit point positif: nous avons obtenu une étude de la voie communale au lieu-dit «La Fient » concernant sa dangerosité (excès de vitesse)

Les habitants seront contactés pour approbation.
Plus que jamais nous sommes à votre écoute.

Vous pouvez nous faire remonter informations, idées, remarques : page Facebook TONNAY ENSEMBLE
Tél 06 25 15 38 36
N'hésitez pas !

Face au COVID19 et autres virus, restons **responsables**, continuons de respecter toutes les consignes sanitaires.

Notre équipe TONNAY ENSEMBLE souhaite à chacun d'entre vous beaucoup d'espoir, du courage et c'est ainsi que nous nous retrouverons en 2021.

Marie-Chantal PÉRIER, Conseillère départementale, Charles CATTIEZ, Marie-Hélène MINEAU, Fernand TROALE



“Vivre à Tonnay-Charente Aujourd’hui”

Grand Questionnaire sur votre commune

<http://www.tonnay-charente.fr/>

<https://form.dragnsurvey.com/survey/r/886ab02d>



**VOTRE AVIS
NOUS INTERESSE**

